

# BILAN FINANCIER

# 2025

Association de Gestion de la SMAC Ardéchoise  
*Présenté à l'Assemblée Générale 2026*

## Introduction

Ce rapport financier présente les comptes de l'exercice 2025 de l'Association de Gestion de la SMAC Ardéchoise. Les pièces comptables sont traitées en interne et la comptabilité est saisie par Fiducial Expertise Annonay. Le commissaire aux comptes est le Cabinet Édouard Chaussinand. Les exercices comptables suivent l'année civile et non les saisons d'activité.

Pour permettre une lecture utile et comparable de notre trajectoire, ce rapport s'appuie sur quatre exercices de référence : 2019, 2023, 2024 et 2025. L'exercice 2019 constitue notre année de référence pré-Covid. Les exercices 2020 à 2022 ne sont pas commentés ici — ils ont néanmoins permis de consolider significativement nos fonds propres grâce aux dispositifs d'aide exceptionnels mis en place pour le secteur.

L'exercice 2025 est le premier exercice plein de la nouvelle direction, arrivée en avril 2024. Il s'inscrit dans un contexte de transformation structurante : préparation de l'ouverture d'un nouvel équipement, intensification des actions hors les murs, réorganisation interne des équipes. C'est dans ce cadre qu'il doit être lu — comme une année charnière dont les indicateurs témoignent d'une reconquête progressive de l'autonomie financière et d'une reprise en main des outils de gestion.

Dans cette même dynamique, 2025 a été marqué par la volonté d'apporter une plus grande transparence financière et une meilleure lecture de l'activité économique de la structure, concrétisée par la restitution d'un DLA économique.

## Le compte de résultat

### Le chiffre d'affaires

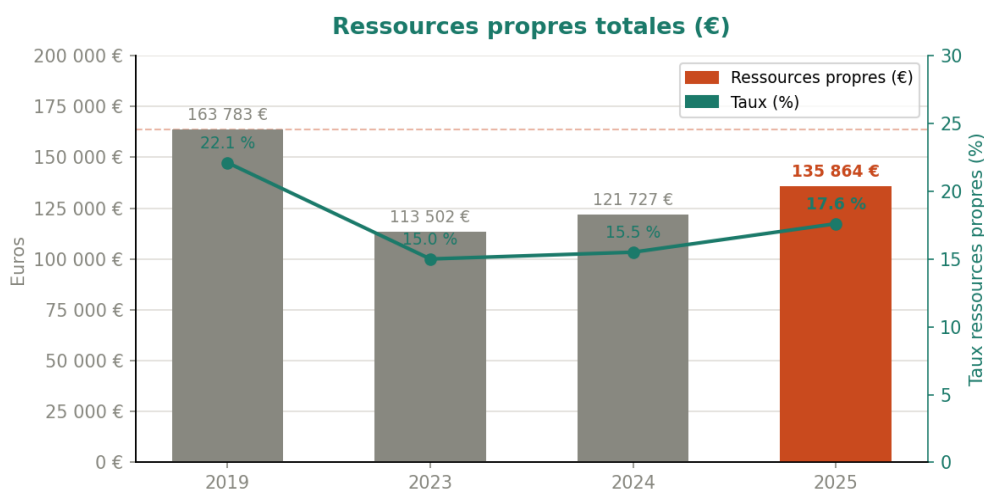
Le chiffre d'affaires propre de la structure — ce qu'elle génère par son activité, hors subventions — s'établit à 94 292 € HT en 2025, en progression de +5,4 % par rapport à 2024 (89 495 €). Il se compose des recettes de billetterie (60 361 €), des ventes au bar (19 401 €), des prestations, cessions de spectacles et partenariats (14 530 €).

### Les ressources propres

Au-delà du chiffre d'affaires, la notion de ressources propres intègre la quote-part des opérations en commun — solde net entre les produits de coproduction et pré-production reçus (60 082 €) et les charges de coproduction engagées (18 510 €), soit +41 572 € nets. Ce mécanisme propre au spectacle vivant traduit l'activité de mutualisation artistique de la structure avec ses partenaires de production.

Les ressources propres totales atteignent 135 864 €, soit 17,6 % du total des produits, en progression de +11,6 % par rapport à 2024.

	2019	...	2023	2024	2025	Évol. 24→25
Billetterie	56 480 €		40 183 €	45 298 €	<b>60 361 €</b>	+33,3 %
Bar	17 379 €		16 574 €	17 724 €	<b>19 401 €</b>	+9,5 %
Prestations / partenariats	29 060 €		24 844 €	26 473 €	<b>14 530 €</b>	-45,1 %
<b>CA propre</b>	<b>102 919 €</b>		<b>81 601 €</b>	<b>89 495 €</b>	<b>94 292 €</b>	<b>+5,4 %</b>
Quote-part coproductions (net)	+60 864 €		+31 901 €	+32 232 €	<b>+41 572 €</b>	+29,0 %
<b>Ressources propres totales</b>	<b>163 783 €</b>		<b>113 502 €</b>	<b>121 727 €</b>	<b>135 864 €</b>	<b>+11,6 %</b>
<b>Taux ressources propres</b>	<b>22,1 %</b>		<b>15,0 %</b>	<b>15,5 %</b>	<b>17,6 %</b>	



2019 : quote-part élevée liée aux engagements directs, effets du séisme du Teil (billetterie en baisse, spectacles gratuits, bilans de coproductions soldés après clôture).

2025 : baisse des prestations/partenariats liée à la fin de formations en exonération actives en 2024, compensée par la progression de la billetterie et des coproductions.

## Les subventions

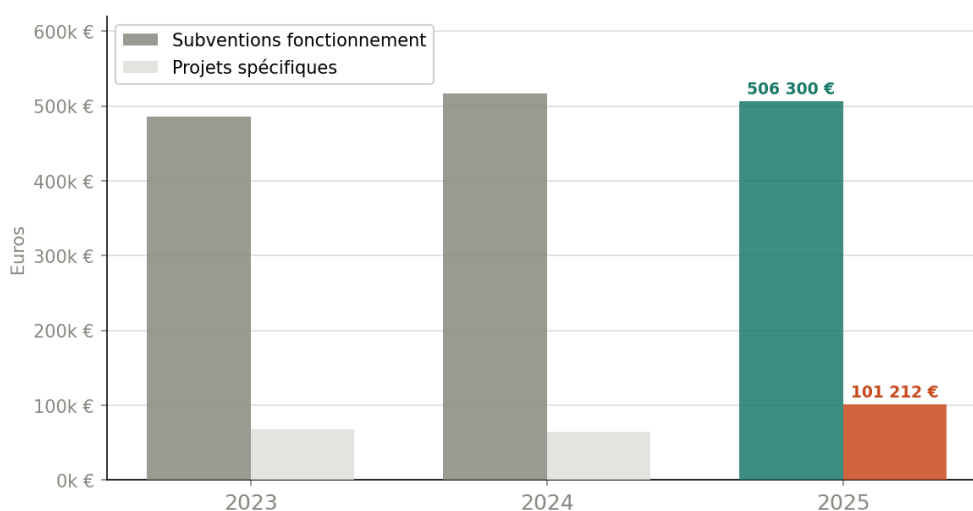
Les subventions totales s'élèvent à 663 378 € en 2025, stables par rapport à 2024 (661 406 €, +0,3 %). Cette apparente stabilité recouvre des mouvements contrastés.

	2023	2024	2025	Évol. 24→25
Subventions fonctionnement	486 300 €	516 300 €	<b>506 300 €</b>	-1,9 %
Subventions projets spécifiques	67 983 €	64 239 €	<b>101 212 €</b>	+57,6 %
Sociétés civiles + investissement	72 415 €	80 867 €	<b>55 866 €</b>	-31,0 %
<b>TOTAL subventions</b>	<b>626 698 €</b>	<b>661 406 €</b>	<b>663 378 €</b>	<b>+0,3 %</b>
CA propre	81 601 €	89 495 €	<b>94 292 €</b>	+5,4 %
Autres produits	50 444 €	33 778 €	<b>15 925 €</b>	-52,8 %
<b>TOTAL produits</b>	<b>758 743 €</b>	<b>784 679 €</b>	<b>772 895 €</b>	<b>-1,4 %</b>
Taux de subventionnement	82,6 %	84,3 %	<b>85,8 %</b>	
Taux d'autofinancement (CA propre)	10,8 %	11,4 %	<b>12,2 %</b>	

Le taux de subventionnement progresse à 85,8 % et le taux d'autofinancement à 12,2 % — hausse simultanée qui peut surprendre. Elle s'explique par un effet de dénominateur : le total des produits recule mécaniquement du fait de la disparition de produits non récurrents qui gonflaient les exercices précédents — moindres reprises de provisions (11 030 € contre 16 292 € en 2024) et suppression des transferts de charges (16 462 € en 2024, disparus en 2025)\*.

\*L'exercice 2025 est le premier pleinement soumis à la réforme issue du **règlement ANC n° 2022-06**, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette réforme supprime les comptes de transferts de charges (791). Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie ou de congés de parentalité sont désormais enregistrés en diminution des charges de personnel (compte 649 — remboursements de charges) : 649000 pour -14 004 € et 649001 pour -96 €. Ces montants, auparavant visibles en produits (791), viennent désormais en déduction des cotisations sociales, ce qui explique leur baisse apparente de -19,7 % sans que cela traduise une économie structurelle sur la masse salariale. Cette présentation est plus fidèle à la réalité économique mais rend la comparaison avec les exercices antérieurs moins directe sur ce poste.

### Subventions — fonctionnement et projets spécifiques (€)



Les subventions de fonctionnement reculent de -10 000 € : la progression de l'ARC (+20 000 €) ne compense pas intégralement la baisse d'un financeur public (Région) au fonctionnement. La ligne équipement des lieux

(19 700 €) correspondait à une subvention d'investissement one-shot en 2024. Les sociétés civiles reculent de -13 945 €. À l'inverse, les projets spécifiques progressent fortement : DRAC +18 000 €, ARC +9 571 €, nouveau dispositif régional Scènes en territoire +12 000 €, nouveaux soutiens communaux +6 800 €.

*Les subventions de projets n'ont pas la même nature économique que les subventions de fonctionnement : elles impliquent en contrepartie des charges directes — prestataires, recrutements ponctuels, déplacements, reporting — qui s'imputent sur l'exercice. Leur progression ne se traduit donc pas en amélioration équivalente du résultat.*

## Les charges

Le total des charges s'établit à 795 910 € en 2025, en baisse de -6,1 % par rapport à 2024 (847 972 €). Cette amélioration est développée dans la section suivante.

## Charges artistiques et couverture par les recettes propres

	2019	2023	2024	2025	Évol. 24→25
<b>Charges artistiques</b>					
Achats de spectacles (604100)	144 418 €	111 458 €	115 375 €	<b>133 273 €</b>	+15,5 %
Accueil artistes (625.120+.620+.720)	61 919 €	39 126 €	32 256 €	<b>30 644 €</b>	-5,0 %
SACEM + droits auteurs (651600)	14 774 €	10 780 €	11 211 €	<b>13 899 €</b>	+24,0 %
Co-production (655000)	—*	14 319 €	16 130 €	<b>18 510 €</b>	+14,8 %
<b>TOTAL charges artistiques</b>	<b>221 111 €</b>	<b>175 683 €</b>	<b>174 972 €</b>	<b>196 326 €</b>	<b>+12,2 %</b>
<b>Couverture par les recettes propres</b>					
Billetterie (706110)	56 480 €	40 183 €	45 298 €	<b>60 361 €</b>	+33,3 %
Ventes bar (707)	17 379 €	16 574 €	17 724 €	<b>19 401 €</b>	+9,5 %
Achats bar (607+603700)	9 784 €	10 881 €	9 510 €	<b>8 690 €</b>	-8,7 %
Marge bar nette	7 595 €	5 693 €	8 214 €	<b>10 711 €</b>	+30,4 %
<b>Ratio (billetterie + marge bar) / charges artistiques</b>	<b>29,0 %</b>	<b>26,1 %</b>	<b>30,6 %</b>	<b>36,2 %</b>	

\* 655000 Co-production absent du grand livre 2019 — les coproductions génèrent 60 864 € de produits nets (755000) sans charges directes associées, contrairement aux exercices suivants.

2025 : le compte 604000 Prestations de service est scindé en 604200 EAC (22 113 €) et 604300 Communication (3 992 €) — non inclus dans ce tableau pour assurer la comparabilité.

## Le résultat

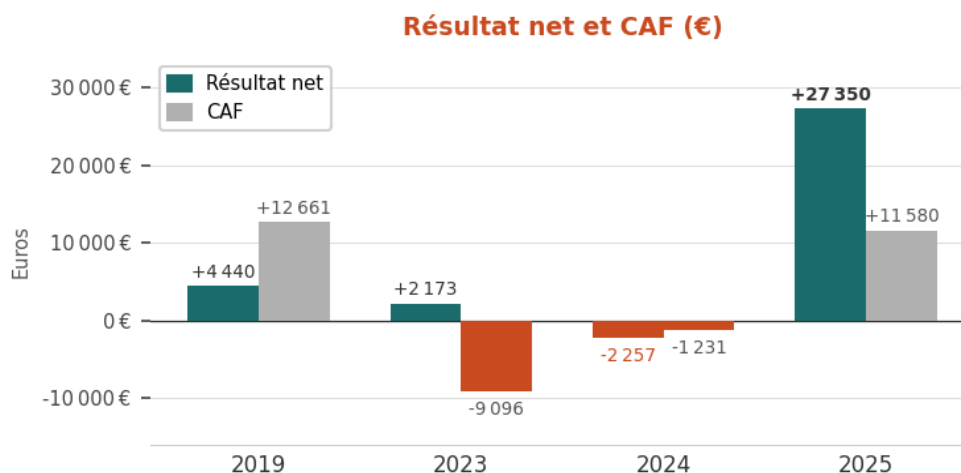
L'exercice 2025 se clôt sur un résultat net positif de +27 350 €, après un exercice 2024 légèrement déficitaire (-2 257 €). La capacité d'autofinancement — ce que l'exercice reconstitue comme réserve pour financer les investissements futurs sans recourir à l'emprunt — s'établit à +11 580 €.

	2019	2023	2024	2025
Total produits	739 479 €	758 743 €	784 679 €	<b>772 895 €</b>
Total charges	808 732 €	825 175 €	847 972 €	<b>795 910 €</b>
<b>Résultat net</b>	<b>+4 440 €</b>	<b>+2 173 €</b>	<b>-2 257 €</b>	<b>+27 350 €</b>
<b>CAF</b>	<b>+12 661 €</b>	<b>-9 096 €</b>	<b>-1 231 €</b>	<b>+11 580 €</b>

La CAF mesure les ressources financières réellement dégagées par l'activité sur un exercice. Elle diffère du résultat comptable car elle neutralise les écritures sans impact sur le compte bancaire : quand on amortit du matériel ou qu'on constitue une provision, une charge apparaît dans les comptes mais aucun euro ne sort.

Inversement, quand on reprend une provision devenue sans objet, un produit apparaît dans les comptes mais aucun euro n'entre.

En 2023 et 2024, elle était négative (-9 096 € et -1 231 €). En 2025, elle redevient positive à 11 580 € — premier exercice depuis 2019 où l'activité reconstitue de la trésorerie nette. C'est un signal de redressement réel, au-delà du seul résultat comptable.



## Explication du résultat 2025 (+27 350 €)

Le retour à l'équilibre en 2025 ne s'explique pas par un seul facteur mais par la conjonction de plusieurs éléments, dont certains sont structurels et d'autres non récurrents. Il est important de les distinguer pour une lecture rigoureuse de la trajectoire.

### 1. La baisse des dotations aux amortissements (-27 582 €)

C'est le facteur le plus mécanique et le plus puissant. Les dotations aux amortissements passent de 38 078 € en 2024 à 10 497 € en 2025. Elle s'explique par un parc immobilisé désormais largement amorti — 308 318 € d'amortissements cumulés sur 377 273 € de brut. C'est d'ailleurs pourquoi la CAF, qui neutralise les amortissements, donne une lecture complémentaire indispensable du résultat.

Ce facteur est non récurrent : il ne se reproduira pas à l'identique sur les exercices suivants, notamment avec les investissements scéniques engagés en novembre 2025 pour le futur équipement.

### 2. Les reprises de provisions sur congés payés suite aux départs de salariés

Des départs de salariés en 2025 ont conduit à reprendre les provisions pour congés payés précédemment constituées (compte 781500 — reprises sur provisions d'exploitation : 11 030 €). Ces reprises améliorent le résultat comptable sans entrée de trésorerie correspondante. Par ailleurs, les remboursements reçus des organismes sociaux (CPAM, AUDIENS) sont désormais enregistrés en diminution des charges de personnel (compte 649), conformément à la réforme ANC n° 2022-06, ce qui contribue à expliquer la baisse apparente des cotisations sociales (-19,7 %) sans que celle-ci reflète intégralement une économie structurelle sur la masse salariale.

### 3. La réorganisation RH et le temps de recrutement sur le poste EAC

La vacance temporaire du poste dédié à l'éducation artistique et culturelle, dans l'attente d'un recrutement, a allégé la masse salariale sur une partie de l'exercice. Cet allègement est non récurrent — le poste étant désormais pourvu, son coût s'imputera sur les exercices suivants.

### 4. La hausse des ressources propres

La billetterie (+33,3 %), le bar (+9,5 %) et la quote-part des coproductions (+29,0 %) progressent simultanément — c'est la première fois sur la période de référence que ces trois indicateurs convergent dans

le même sens sur un même exercice. Les ressources propres totales atteignent 135 864 €, en hausse de +11,6 % par rapport à 2024. Ce facteur est structurel et traduit une dynamique réelle de reconquête de l'autonomie financière.

## 5. L'effet subventions de projets

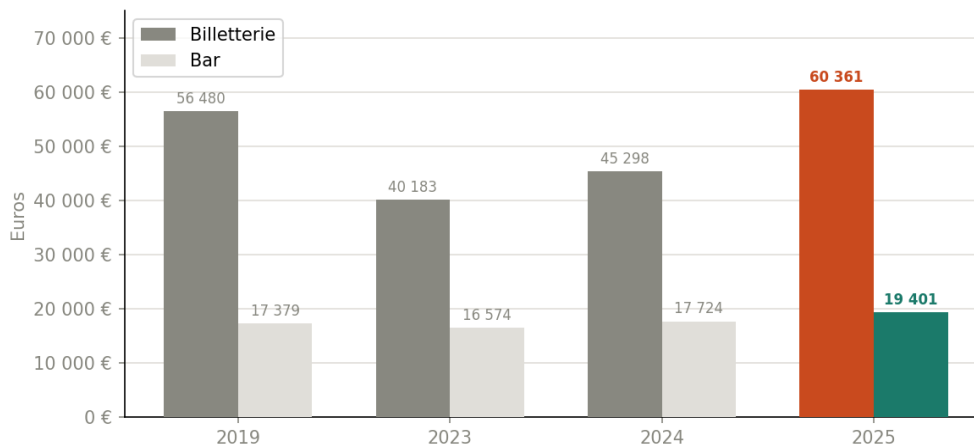
La forte progression des subventions de projets spécifiques (+36 973 €) contribue au total des produits mais s'accompagne de charges directes qui en limitent l'impact net sur le résultat. Elle compense partiellement la baisse des subventions de fonctionnement (-10 000 €) et le recul des sociétés civiles (-13 945 €).

## Le bar — signal d'une reprise en main de la gestion

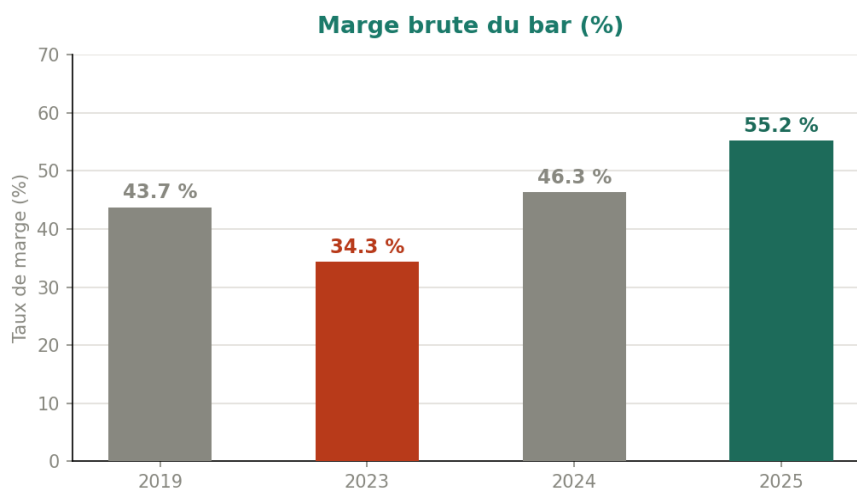
Le bar constitue un indicateur de gestion souvent sous-estimé. Sur la période de référence, il révèle une amélioration significative.

	2019	2023	2024	2025
Ventes (707)	17 379 €	16 574 €	17 724 €	<b>19 401 €</b>
Coût des marchandises vendues	9 784 €	10 881 €	9 510 €	<b>8 690 €</b>
<b>Marge brute</b>	<b>7 595 €</b>	<b>5 693 €</b>	<b>8 214 €</b>	<b>10 711 €</b>
<b>Taux de marge</b>	<b>43,7 %</b>	<b>34,3 %</b>	<b>46,3 %</b>	<b>55,2 %</b>

Billetterie et bar (€)



Les ventes progressent de +9,5 % par rapport à 2024 et atteignent leur plus haut niveau sur la période. Le taux de marge à 55,2 % est remarquable : il traduit une rationalisation des achats — le coût des marchandises vendues baisse de -8,7 % alors que les ventes progressent — et une diversification de l'offre, notamment par la montée en puissance des boissons à taux réduit (10 %), dont les ventes passent de 930 € en 2023 à 2 033 € en 2025 (+119 %).



L'année 2023 constitue une anomalie : taux de marge effondré à 34,3 % malgré des ventes stables, avec des achats anormalement élevés pour un volume inférieur à 2019. Le redressement entre 2023 et 2025 est net et constant. C'est un signal concret de reprise en main opérationnelle.

## Le bilan

### Les fonds propres

Les fonds propres atteignent 531 116 € au 31 décembre 2025, en progression de +36 299 € par rapport à 2024 (494 817 €). C'est leur plus haut niveau sur la période de référence.

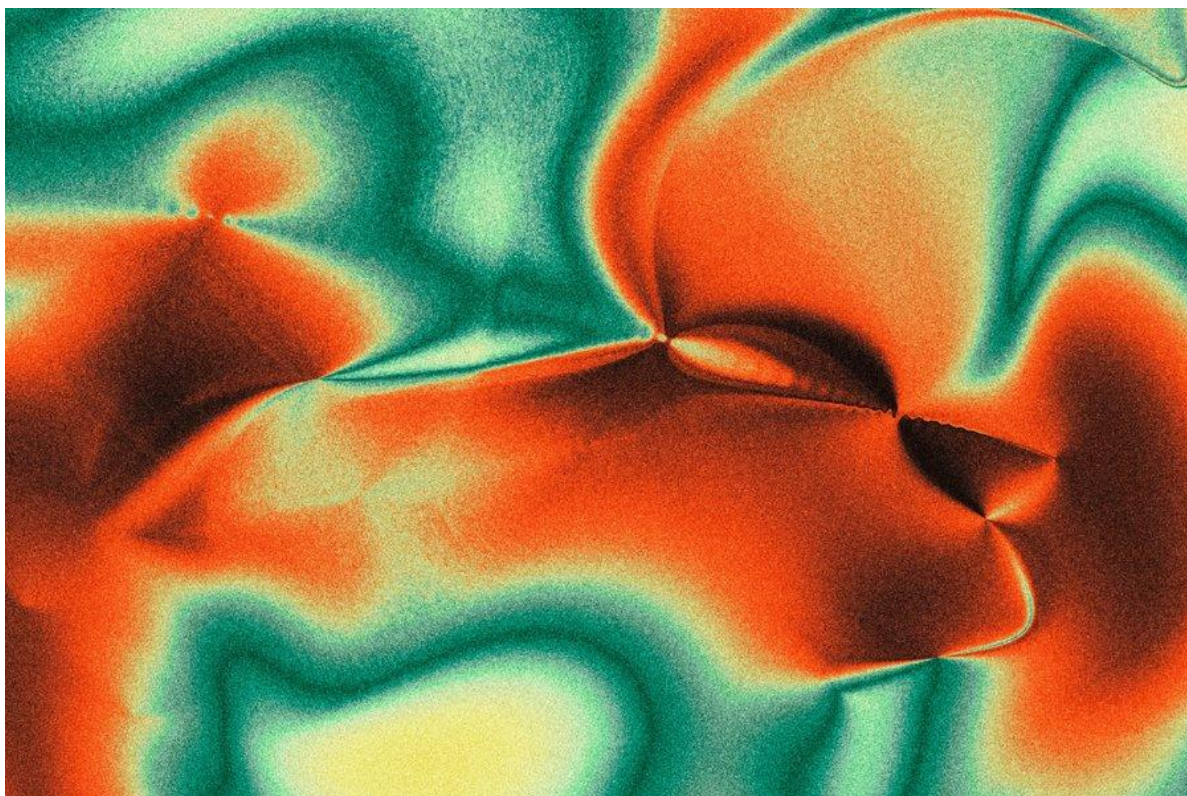
	2019	2023	2024	2025
<b>Fonds propres</b>	<b>178 067 €</b>	<b>312 699 €</b>	<b>494 817 €</b>	<b>531 116 €</b>
dont résultat de l'exercice	+4 440 €	+2 173 €	-2 257 €	<b>+27 350 €</b>
dont subventions d'investissement	70 439 €	23 766 €	208 140 €	<b>224 496 €</b>

La forte progression des fonds propres entre 2023 et 2024 (+182 118 €) s'explique principalement par les subventions d'investissement perçues pour le futur équipement — inscrites directement en fonds propres dès leur réception, puis virées progressivement au résultat au rythme des amortissements. En 2025, le résultat net de +27 350 € est intégré aux fonds propres — son affectation sera votée par l'assemblée générale.

### La trésorerie

La trésorerie disponible s'établit à 326 522 € au 31 décembre 2025, en léger recul par rapport à 2024 (342 305 €), traduisant l'utilisation de trésorerie pour financer les investissements de l'exercice (62 084 € d'acquisitions).

La structure est désendettée depuis fin 2024 — aucun emprunt bancaire au bilan — ce qui préserve une capacité d'endettement intacte pour financer les investissements à venir.



## Synthèse financière

Forces · Faiblesses · Opportunités · Menaces

### ◆ Forces

- Fonds propres au plus haut niveau : 531 116 € (+36 299 € vs 2024)
- Structure désendettée, capacité d'endettement intacte
- Trésorerie saine : 326 522 €
- Billetterie +33,3 %, bar +9,5 %, marge bar à 55,2 %
- Ressources propres en reconquête : 135 864 € (+11,6 %)
- Coproductions en rebond : +29,0 %
- Diversification des soutiens publics territoriaux

### ◆ Faiblesses

- Taux ressources propres encore en reconquête : 17,6 % vs 22,1 % en 2019
- Taux de subventionnement public à 85,8 %
- Résultat 2025 partiellement non récurrent : amortissements, provisions, vacance de poste
- Subventions projets génératrices de charges directes
- Sociétés civiles en recul (-13 945 €)
- Pôle administratif sous-dimensionné

### ◆ Opportunités

- CAF reconstituée : +11 580 €, levier pour le financement bancaire et signal de solidité pour les financeurs publics et privés
- Potentiel de ressources propres sur le nouveau bassin de vie
- Mécénat privé en développement
- Réorganisation administrative dégageant du temps de direction
- Nouveaux dispositifs territoriaux (Scènes en territoire, ARC, communes)

### ◆ Menaces

- Vulnérabilité au fonctionnement public : baisse d'un financeur (-30 000 €)
- Montée en charge prévisible : recrutements, investissements, amortissements
- Risque de déséquilibre entre ouverture du nouvel équipement et montée des financements
- Contexte inflationniste sur les coûts techniques et salariaux

## Perspectives 2026-2027

L'exercice 2025 pose les bases d'une transformation que les deux prochains exercices devront confirmer et amplifier.

### Sur le plan financier

La priorité est double : poursuivre la reconquête des ressources propres vers le niveau de référence de 2019 (22,1 %), et absorber la montée en charge inévitable liée au passage en organisation à deux scènes fixes et une itinérante — nouveaux recrutements, investissements scéniques, amortissements à venir. La CAF reconstituée (11 580 €) et les fonds propres solides (531 116 €) donnent les moyens d'aborder cette phase sans fragilité structurelle, à condition de maîtriser le rythme et d'accompagner sereinement la transition liée à l'ouverture du nouvel équipement.

### Sur le plan organisationnel

Sur le plan organisationnel, le renforcement du pôle administratif et technique, la structuration de la logistique inter-sites et la refonte de l'identité de marque constituent les conditions opérationnelles du développement. Leur financement fait l'objet d'une demande d'aide au développement économique auprès du CNM.

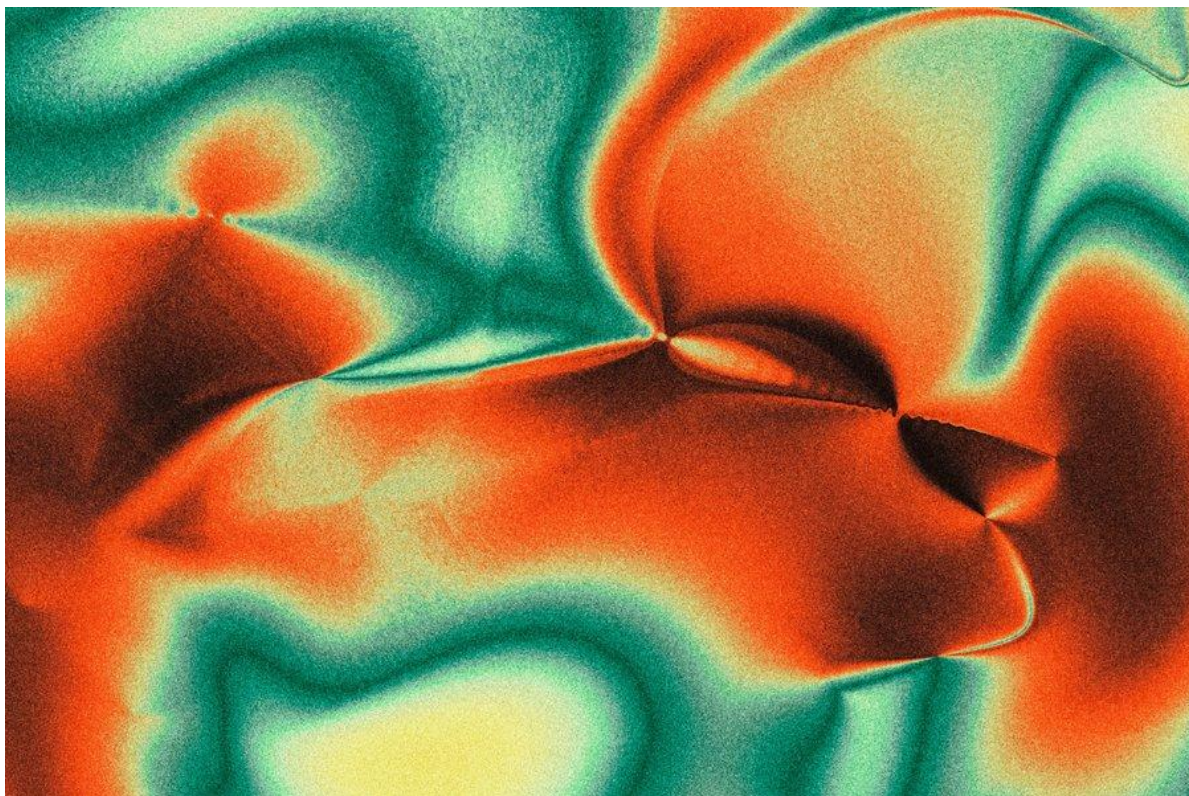
Le référentiel FEDELIMA 2026 situe la moyenne sectorielle à 1,8 ETP administratif par structure — la nôtre en compte un seul, dans un contexte où la charge de travail a progressé de 44 % entre 2014 et 2023, avec deux équipements à coordonner, une gestion exclusive de l'intermittence technique et l'absence de direction technique permanente. Le passage à 2 ETP administratifs, en séparant pilotage stratégique et gestion opérationnelle, est une condition d'efficacité. Le renforcement du pôle technique, porté par le projet de nouvel équipement, permettra conjointement à l'administration d'avancer plus efficacement.

### Sur le plan territorial

2026-2027 s'inscrit dans une logique de transition assumée. La présence en diffusion sur le secteur de Viviers et du Teil sera volontairement réduite lors de la saison 2026-2027, afin d'anticiper et de préparer dans les meilleures conditions l'ouverture du nouvel équipement. Cette période de transition sera animée en lien direct avec ce projet d'ouverture, pour maintenir le lien avec les publics et les partenaires du sud Ardèche.

À Annonay, la salle de la Presqu'île sera dynamisée : nouveaux formats, augmentation du nombre de dates et ouverture de la programmation. Cette intensification devrait se traduire par une progression sensible des ressources propres dès 2026.

*Cette section sera complétée par les perspectives artistiques et culturelles détaillées lors de la présentation en assemblée générale.*



## RÉSOLUTIONS FINANCIÈRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

**Résolution 1 — Approbation des comptes annuels 2025** L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, présentant un excédent de 27 350 euros.

*Qui est contre ? — Qui s'abstient ?*

*La résolution est adoptée / rejetée à la majorité des membres présents ou représentés.*

---

**Résolution 2 — Affectation du résultat** L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2025 d'un montant de 27 350 euros en réserves pour projet associatif.

*Qui est contre ? — Qui s'abstient ?*

*La résolution est adoptée / rejetée à la majorité des membres présents ou représentés.*

---

**Résolution 3 — Quitus au bureau** L'assemblée générale donne quitus aux membres du bureau pour leur gestion de l'exercice 2025.

*Qui est contre ? — Qui s'abstient ?*

*La résolution est adoptée / rejetée à la majorité des membres présents ou représentés.*

---

**Résolution 4 — Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes** L'assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet Édouard Chaussinand en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un exercice, et nomme Monsieur Frédéric Daguts, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la même durée. Monsieur Daguts a déclaré accepter ces fonctions.

*Qui est contre ? — Qui s'abstient ?*

*La résolution est adoptée / rejetée à la majorité des membres présents ou représentés.*